

## Compte-rendu du Comité de Voisinage n°1 du 3 octobre 2016

### 1- Introduction :

Rémi FERAUD, Maire du 10<sup>ème</sup> arrondissement, se réjouit que cette première réunion ait pu se tenir avant l'ouverture de la Salle de consommation à moindre risque (SCMR) et remercie chaque membre présent de bien avoir voulu y participer : aucun riverain ou acteur impliqué n'a refusé de participer, quelle que soit sa position sur l'ouverture de la SCMR.

Rémi FERAUD informe les participants qu'une journée « Portes ouvertes » aura lieu le 12 octobre, précédant de quelques jours l'ouverture aux usagers.

### 2- Présentation des personnes et organisations représentées :

Stéphane BRIBARD explique que ce comité de voisinage est composé de 4 collèges :

- Un collège « habitants » car il est évidemment indispensable de faire appel, dans un pareil cas, aux gens qui habitent dans le secteur.
- Un collège « institutions et entreprises locales », ancré sur le territoire et au plus près des problématiques liées aux usagers de drogues : le commissariat central du 10<sup>ème</sup>, les services de la Ville de Paris (la DEVE pour la gestion du square Cavaillé-Coll mais aussi la DPE pour la propreté et la DPSP pour la prévention et la protection) et les entreprises ou services publics présents localement (RATP, SNCF, EFFIA, INDIGO, JCDECAUX et l'AP-HP).
- Un collège « élus » du 10<sup>ème</sup>, tous les groupes politiques y étant représentés, mais aussi les élus Santé et Sécurité-Prévention de la Ville de Paris et les élus ayant en charge la toxicomanie dans le 18<sup>ème</sup> et le 19<sup>ème</sup> arrondissement.
- Un collège « associations et institutions Toxicomanie/Santé » qui travaillent déjà sur le secteur ou dans le 10<sup>ème</sup> arrondissement, ou qui suivent l'expérimentation.

### 3- Présentation de la Charte :

Anne SOUYRIS présente le projet de Charte du comité de voisinage.

La présenter dès la première réunion et avant même l'ouverture de la SCMR permet de la modifier, selon les propositions et remarques des membres présents.

S'il est possible de l'amender, travailler sur un document clair et concis permettra au Comité d'être rapidement efficace.

## Questions de différents acteurs :

- Thomas WATANABE-VERMOREL, représentant des parents de la crèche BOSSUET, remarque qu'au point 3 de la Charte est indiqué « Avant chaque réunion, un ordre du jour est envoyé à chaque représentant ». Il voudrait savoir pourquoi il n'est pas indiqué qui décide de l'ordre du jour et propose qu'il soit ajouté la possibilité pour les membres de faire des remarques sur cet ordre du jour.
  - ➔ Rémi Féraud précise qu'effectivement le Maire a la maîtrise de cet ordre du jour mais qu'il peut évidemment être ajouté dans la Charte la possibilité de transmettre des remarques ou des questions à aborder avant la réunion.
  
- Michel CHAMPON, Président de l'association « Vivre Gare du Nord Gare de l'Est », souhaiterait qu'un droit d'alerte et la possibilité pour le Comité de se réunir très rapidement si la situation l'impose soient prévus dans la Charte. Il souhaiterait également avoir des précisions sur les autres comités de pilotage et de suivi de cette SCMR, qu'il qualifie de « poupées russes ».
  - ➔ Rémi FERAUD accepte de rajouter dans la Charte un droit d'alerte, même s'il peut être difficile de réunir très rapidement une assemblée aussi nombreuse. Le comité de voisinage est un comité opérationnel, local, dont le sujet principal doit rester l'interaction de la SCMR avec son environnement. Pour ce qui est des autres comités, il ne s'agit pas de « poupées russes » mais de démarches parallèles pilotées par des institutions différentes. Ces comités sont définis par l'arrêté du 22 mars 2016.  
⇒NB : la charte de fonctionnement du Comité de Voisinage a été modifiée pour décrire la complémentarité de ces comités.
  
- Déborah PAWLIK, représentante du groupe LR, regrette que la première réunion de ce Comité se tienne si tard et craint que cette Charte, régissant le fonctionnement des réunions, n'enferme les échanges. Elle souhaite qu'une certaine souplesse soit respectée. Elle souhaiterait qu'avant chaque réunion, un compte rendu des autres comités, comme le dernier Comité de Pilotage parisien, soit adressé aux membres du comité de voisinage. Enfin, elle voudrait que les membres soient informés du refus éventuel d'ajouts de points à l'ordre du jour ou du refus d'ajouts de membres souhaitant participer à la réunion.
  - ➔ Rémi FERAUD précise tout d'abord que cette première réunion se tient avant même l'ouverture de la salle mais surtout après que chaque membre ou représentant ait été reçu et entendu par Stéphane BRIBARD. Il s'engage à adresser les comptes-rendus des autres comités, sous réserve qu'ils ne contiennent que des éléments pouvant être communiqués. Il accepte l'information aux autres membres des refus éventuels cités. Il rappelle que la Charte a été rédigée, avant tout, pour permettre un respect mutuel des membres mais pas pour limiter la souplesse des réunions.

#### 4- Point d'actualité sur la SCMR (calendrier, organisation) :

Elisabeth AVRIL, Directrice de Gaïa, après avoir rappelé que les travaux se sont déroulés dans les temps et le budget impartis, présente le fonctionnement de la SCMR :

- pour un premier accueil, l'utilisateur doit accepter un entretien d'accueil (questions sur son parcours, point sur ses difficultés)
- après l'accueil, le consommateur accède à l'espace de consommation supervisée (les usagers apportent le produit qu'ils veulent consommer et doivent le montrer, le matériel stérile est quant à lui fourni)
- il peut avoir accès à des consultations médico-sociales (assistant social, insertion professionnelle, logement)
- il rejoint ensuite une salle de repos, avant, dès qu'il s'en sent prêt, de sortir et rejoindre le préau et la courette extérieure.

Il s'agit d'un cheminement « en marche avant » : l'utilisateur ne peut pas revenir en arrière lors des étapes franchies dans la SCMR, s'il veut à nouveau consommer, il doit revenir par l'entrée et l'accueil de la salle.

Le recrutement est finalisé : tous les personnels sont formés ou en cours de formation (notamment aux premiers secours par l'équipe de Gaïa, aux situations d'urgence par l'AP-HP et avec une immersion dans la salle de consommation « Quai 9 » à Genève en Suisse).

L'équipe sera composée de : 8 équivalents-temps-plein (ETP) éducateurs, 3,5 ETP infirmiers, 1 médecin à mi-temps, 1 ETP coordinateur et 0,5 ETP administratif, auquel se rajoute un poste d'assistant social (partagé avec le CAARUD).

Un contrat avec une entreprise privée de sécurité a été signé : 2 agents sont sous contrat, ce qui permet la présence permanente d'un agent de sécurité chaque jour pendant les heures d'ouverture.

La salle sera ouverte aux usagers 7 jours sur 7, de 13h30 à 20h30 (soit de 13h à 21h pour les salariés), tous les jours de l'année.

Elle est un outil supplémentaire s'inscrivant dans ce qui existe déjà à Paris et dans le quartier : CSAPA, CAARUD, services hospitaliers et actions d'associations diverses.

Le travail de la SCMR sera d'ailleurs complété par les maraudes quotidiennes de l'équipe de Gaïa.

Il a également été précisé que le budget de fonctionnement en année pleine était de 1,2M d'euros (permettant d'embaucher un médecin et même de signer un contrat avec un prestataire de sécurité, ce qui n'était pas prévu au départ).

Plusieurs échanges ont déjà eu lieu avec le responsable sécurité de l'Hôpital Lariboisière.

Les usagers entreront par la rue Ambroise Paré alors que le personnel entrera par l'intérieur de l'hôpital, par l'entrée principale de l'hôpital Lariboisière.

Bénédicte ISABEY, Directrice de l'hôpital Lariboisière-Fernand Vidal, précise que la salle ne fera pas l'objet d'une visite incendie spécifique mais fera l'objet d'un point lors de la visite globale de l'hôpital Lariboisière.

## Questions posées :

- Michel CHAMPON de l'association VGNE remarque que, selon l'arrêté du 22 mars 2016, un protocole d'accompagnement et un protocole d'intervention, notamment, doivent être écrits. Il souhaiterait en avoir connaissance, de même que les fiches de procédure.  
La circulaire pénale du 13 juillet 2016 envisage la mise en place de carte d'accès à la SCMR. Il aimerait savoir quel public va avoir accès à cette salle.
  - Rémi FERAUD rappelle que le comité de voisinage n'est pas un comité de contrôle mais un comité opérationnel, local, qui doit traiter de l'interaction de la SCMR avec le quartier mais pas de chaque détail du travail, très important, de Gaïa avec ses usagers. Informer les membres ici présents de la rédaction des protocoles ne devrait pas intéresser le comité de voisinage.
  - Elisabeth AVRIL rappelle d'ailleurs que plusieurs protocoles doivent être rédigés avec les usagers et ne sont, par conséquent, pas encore disponibles. La notion de carte d'accès est proposée dans la circulaire pénale mais n'est pas un choix retenu, pour l'instant, par Gaïa. Cette question peut évoluer avec le temps.  
Elle précise que les usagers sont listés par leur prénom et date de naissance. La Police et la Justice, interrogées par Gaïa à ce sujet, ne voyaient pas, d'ailleurs d'intérêt à l'établissement de carte d'accès.
  - Sylvia N'GUYEN-DANG et Delphine VILAIN, de l'ARS, précisent que des protocoles sont en cours de relecture et qu'il convient de demander l'autorisation à la Direction générale de la Santé de pouvoir les partager avec les membres du comité de voisinage.
  - Elisabeth AVRIL et Rémi FERAUD affirment qu'ils sont évidemment d'accord pour toute diffusion de documents non confidentiels si cela est demandé.
  
- Déborah PAWLIK souligne, elle aussi, que l'arrêté prévoit que le présent comité a pour mission de vérifier la conformité de la mise en place de l'expérimentation au contenu du cahier des charges.
  - Stéphane BRIBARD précise qu'une confusion a probablement été faite, lors de ces débats, sur l'interprétation de l'article 10 de la partie II de l'arrêté du 22 mars 2016. Ce point traite du « comité de pilotage local de l'expérimentation ». A Paris, ce comité est piloté par la Ville de Paris et a pour mission, notamment, de « vérifier la conformité de la mise en place de l'expérimentation au contenu du cahier des charges ».  
Le comité opérationnel, appelé ici Comité de Voisinage, est défini dans les deux paragraphes suivant ce point de l'arrêté.

## **5- Point d'actualité Police/Justice :**

Le Commissaire adjoint du 10<sup>ème</sup>, Loïc HARDY, précise que des effectifs en tenue et en civil sont déjà présents sur le territoire, en particulier sur des missions de lutte contre les trafics. Il informe les membres du comité que les effectifs du Commissariat et de la Brigade Spécialisée de Terrain (BST) vont être renforcés d'ici la fin de l'année 2016, de manière conséquente, sans pouvoir toutefois donner un chiffre précis à ce stade.

Il souligne qu'un périmètre et des produits précis sont évoqués dans la circulaire pénale nationale publiée le 13 juillet 2016.

Toutefois, il n'existe pas de circulaire pénale locale. Les informations ont été précisées dans une note d'instruction permanente (document interne du Parquet vers la Police).

Ces informations sont donc aujourd'hui confidentielles. Mais ces éléments suffisent à garantir que l'action de la Police sera assurée avec vigilance et discernement par ses effectifs. Ils ont déjà par ailleurs l'habitude de travailler avec ce public, notamment avec le bus Gaïa.

Rémi FERAUD précise qu'il ne connaît pas lui même le chiffre exact de ce renfort mais que le 10<sup>ème</sup> sera alors « au dessus de la moyenne ». Ces effectifs seront utiles suite à l'ouverture de la SCMR mais pour le quartier de la Gare du Nord dans son ensemble. Un tel renforcement des effectifs est un élément très important pour ce quartier.

Rémi FERAUD précise que le périmètre précis et les produits évoqués dans la circulaire nationale ont été présentés par le Parquet de Paris lors du Comité de Pilotage parisien, comme signalé par Déborah PAWLIK, mais que ces données étaient présentées comme confidentielles par la Procureure de la République adjointe représentant le procureur M. MOLINS. Il comprend cette démarche, adoptée pour préserver le travail de la Police sur le terrain.

Par conséquent, il lui est absolument exclu de divulguer ces informations lors du Comité de Voisinage.

Elisabeth AVRIL précise que le contrat avec le prestataire de sécurité permet d'avoir deux vigiles formés qui alterneront pour permettre une présence 7j/7j toute l'année aux heures d'ouverture, et aussi des remplacements nécessaires si besoin.

## 6- Echanges :

### Questions de différents acteurs :

- Emeline JANNAUD, parent de l'école élémentaire Belzunce, souhaite connaître le périmètre et les horaires des maraudes de Gaïa :
  - Céline DEBEAULIEU, coordinatrice de la SCMR, précise que les maraudes auront lieu tous les jours de semaine :
    - Les mardi et jeudi de 10h à 13h et de 16h à 19h
    - Les lundi et mercredi de 16h à minuit
    - Les vendredis de 16h à 19h.

Le quartier sera celui de la SCMR, au sens large du terme, là où les difficultés sont connues (le square Cavaillé-Coll, notamment, situé en contrebas de l'Eglise St Vincent de Paul).

Il est indispensable, par conséquent, de solliciter Gaïa pour leur soumettre, si besoin, des emplacements pouvant être pertinents : les coordonnées de l'équipe de Gaïa (téléphone et mail : 07 62 49 93 45 et [accueil@gaia-paris.fr](mailto:accueil@gaia-paris.fr)) vont être rappelées sur le site internet de la Mairie.

- Rémi FERAUD précise que le square Cavaillé-Coll va faire l'objet d'une fermeture dans les prochaines semaines pour dératissage et qu'un projet de travail en commun pour un jardin partagé (sur le modèle du jardin de St Laurent) pourrait être étudié prochainement.
- Céline ORSINI, commerçante et membre du collectif « nonalalledeshoot », s'étonne fortement de ne pas voir plus de précisions sur les effectifs policiers car, selon elle, les usagers vont rester dans le secteur après avoir consommé dans la salle. Elle pense que c'est inconscient. Elle aurait aimé en savoir plus sur la politique pénale appliquée. Par ailleurs, elle aimerait savoir comment les choses vont se passer hors des horaires d'ouverture de la SCMR car les usagers vont, selon elle, rester dans le quartier.
  - Rémi FERAUD précise que la Préfecture de Police décide de la publicité de ses annonces, même s'il juge, pour sa part, qu'une annonce plus ferme aurait été pertinente. Il rappelle que l'ouverture de la SCMR n'empêche pas l'application de la loi.
  - Le commissaire adjoint Loïc HARDY confirme qu'ils ont bien tous les éléments nécessaires à leur travail mais qu'ils n'ont pas à communiquer sur le détail de ces éléments.
  - Déborah PAWLIK estime que cette instance devrait avoir le droit de disposer de ces informations. Elle les connaît grâce au Comité de pilotage parisien.
- Elisabeth CARTERON, Présidente de l'association « Action Barbès », se réjouit de l'ouverture de la SCMR, n'en attend pas des miracles mais sait que c'est une partie de la solution à une problématique très lourde. Elle souhaiterait savoir comment informer les riverains de l'existence de la Journée Portes Ouvertes du 12 octobre.
  - Cette information sera relayée par la Mairie du 10<sup>ème</sup> : Stéphane BRIBARD s'engage à créer un document pour le faire distribuer dans le quartier dès les

prochains jours. Les associations sont toutefois invitées à relayer l'information par leurs propres moyens de communication.

- Elfie COMIN, membre de l'équipe d'animation du Conseil de Quartier St Vincent de Paul, aimerait savoir comment les usagers vont prendre connaissance de l'existence de la SCMR.
  - ➔ Elisabeth AVRIL souligne que 2800 personnes fréquentent déjà le CAARUD et sont au courant de l'expérimentation. Par ailleurs, le bouche-à-oreille fonctionne très bien pour l'instant et les associations « toxicomanie » sur les 10<sup>ème</sup>, 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> en parlent à leurs usagers depuis plusieurs mois déjà. Par ailleurs, des sessions de sensibilisation ont été organisées par la MMPCR à l'attention de professionnels susceptibles d'être en contact avec des usagers notamment. Les personnes ayant suivi ces sessions sont donc en mesure d'orienter les usagers vers la SCMR.
  
- Thomas WATANABE-VERMOREL voudrait aller « au delà du ressenti » dans ce comité et pouvoir accéder à une transmission de compétences et une aide pour évaluer l'évolution de l'environnement. Il souhaite un maximum de transparence, sans toutefois gêner le bon déroulement de l'accompagnement.
  - ➔ Marie JAUFFRET-ROUSTIDE, sociologue chercheur à l'INSERM chargée de l'évaluation prévue dans l'arrêté du 22 mars 2016, rappelle que des entretiens ont lieu avec tous les riverains volontaires mais qu'il est également effectué des collectes de données du Commissariat (par exemple, interpellations avant/après ouverture). Elle organise aussi des collectes de données par des tournées spécifiques d'observation 2 fois par semaine, notamment sur le matériel usagé laissé sur l'espace public (cette action durera jusqu'à 2 ans après ouverture de la SCMR).
  
- Karine MAZLOUMIAN, riveraine, souligne l'attente liée au projet et les peurs engendrées et se demande pourquoi seuls les injecteurs ont accès à la SCMR.
  - ➔ Elisabeth AVRIL précise qu'étant donné le nombre potentiel de visites par jour dans la seule salle ouverte à Paris pour l'instant, un choix devait être fait quant aux usagers qui auraient accès à la SCMR, sans quoi le public aurait pu être beaucoup trop large dans une ville si grande et peuplée. Le choix a été celui de l'injection car c'est le mode le plus présent sur le territoire et le plus à risque en termes de santé publique (et même de tranquillité et de « ressenti » par les riverains). Les postes d'inhalation sont présents pour permettre à des injecteurs de passer sur un mode inhalé, moins risqué. S'il est vrai que le contexte a changé ces dernières années avec la création de Zone de Sécurité Prioritaire (ZSP) dans les 18<sup>ème</sup> et 19<sup>ème</sup> arrondissements et ces derniers mois avec l'arrivée plus importante d'inhalateurs de crack à Paris intra muros et dans le secteur, il s'agissait, au moment de faire ce choix, de prendre en compte la population effectivement présente sur le secteur.

- Hervé MOUDEN, référent social de la SNCF, souligne l'attention portée à ce projet et fait un point sur les travaux de fermeture de l'espace appartenant à la SNCF à l'angle de la rue Ambroise Paré et de la rue de Maubeuge.  
La SNCF a travaillé avec les élus et Gaïa pour faire coïncider ces travaux de fermeture de l'espace avec l'ouverture de la SCMR pour éviter l'effet néfaste d'une fermeture brutale. Les travaux sont bientôt lancés et les usagers sont prévenus et connaissent la future ouverture de la SCMR.
  
- Julien MAUPU et Didier CHAGOT, représentants d'EFFIA et d'INDIGO, gestionnaires de parking dans le secteur, effectuent une collecte de données (nombre de reconduites en surface, nombre de seringues usagées trouvées) afin de les comparer avec une collecte similaire de données plusieurs semaines après ouverture de la SCMR.  
Julien MAUPU souligne qu'EFFIA a, par ailleurs, sécurisé ses parkings afin d'éviter au maximum les intrusions.

**7- La date du 21 novembre est proposée pour la prochaine réunion du comité de voisinage.**

## Liste des présents :

### Collèges habitants :

Elfie COMIN (CQ St Vincent de Paul), Elisabeth CARTERON et Lise THELY-MULLER (Action Barbès), Michel CHAMPON et Vincent BALES (VGNE), Céline ORSINI (collectif « nonalasalleshoot », Laure PERINI (école maternelle BELZUNCE), Emeline JANNAUD (Ecole élémentaire Belzunce), Thomas WATANABE-VERMOREL (Crèche Bossuet), Karine MAZLOUMIAN

### Collège institutions et entreprises locales :

Loïc HARDY (Commissariat du 10è), Jean-Paul BIDAUD (Ville de Paris-DPE), Daniel DAUPHANT et Myriam BOUKOBZA (Ville de Paris – DPSP), Jérôme PONCEYRI (Ville de Paris – DEVE), Anne-Marie SALGADO (RATP), Hervé MOUDEN(SNCF), Julien MAUPU (EFFIA), Didier CHAGOT et Alexandre FERRERO (INDIGO), Claire LAURAS (JC DECAUX), Bénédicte ISABEY (AP-HP)

### Collège élus :

Rémi FERAUD (Maire du 10è), Anne SOUYRIS (Elue M10 santé), Stéphane BRIBARD (Elu M10 prévention et sécurité), Paul SIMONDON (Elu M10, groupe PS), Sylvain RAIFAUD (Elu M10, groupe EELV), Dante BASSINO (Elu M10, groupe PCF), Déborah PAWLIK (Elue M10, groupe LR), Séverine GUY (Elue M19), Noé PERRARD (chargé de mission M19), Alix GUIBOUT (Chargée de mission M18), Yann COSTESSEQUE (Ville de Paris, cabinet de Bernard JOMIER), Charles BARBETTI (Ville de Paris, cabinet de Colombe Brossel).

### Collège associations et institutions toxicomanie/santé :

Elisabeth AVRIL, Céline DEBEAULIEU, Thomas DUSOUCHET et Karim TOUZANI (GAÏA), Sandrine FORTUNEE et Thamilla AIT ALI (Coordination Toxicomanies), François DIOT (CAARUD Beaurepaire), Catherine DUPLESSY (SAFE), Léon GOMBEROFF (EGO), Véronique HENRY KAGAN et Aline PELTIER (AREMEDIA), Justine ROQUESALANE (ARC75), Carmen BACH (MMPCR), Marie JAUFFRET-ROUSTIDE (INSERM), Gaël DUPUY (CSAPA - espace Murger), Fatima JAPPONT (Préfecture Paris IdF, DDCS 75), Delphine VILAIN et Sylvia N'GUYEN-DANG (ARS), Fabrice VAUCHERET et Anne-Marie VERNHES (Préfecture de région IdF).